

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/031

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 30 : CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL DU CONSERVATOIRE DE SARREGUEMINES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances et de l'Agriculture propose :

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert avec l'Ensemble Vocal du Conservatoire de Sarreguemines le 8 mars 2019 au centre culturel pour un montant de 2000,00 €. L'entrée au concert est gratuite avec un panier à l'issue du concert au profit du Centre Communal d'Action Sociale,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir les frais de déplacement, les frais de repas, les droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT